



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



DOSSIER DE PRESSE

AMÉLIORER LA DESSERTE ROUTIÈRE DE L'AÉROPORT MARSEILLE-PROVENCE





LA PRÉFECTURE ET LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE PRÉSENTENT LES TRAVAUX POUR FLUIDIFIER LE TRAFIC ROUTIER AUTOUR DE L'AÉROPORT MARSEILLE- PROVENCE

Le Département des Bouches-du-Rhône et les services de l'État ont conclu un accord pour lancer, à l'horizon fin 2022 - début 2023, des travaux d'aménagement routier pour améliorer la desserte de l'aéroport Marseille-Provence, en faveur des automobilistes et des transports en commun.

LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE FINANCERA L'ENSEMBLE DE L'OPÉRATION.

Les perturbations du trafic dans le secteur de l'aéroport Marseille-Provence sont récurrents et pèsent lourdement sur le quotidien des automobilistes, mais aussi sur les échanges économiques et sur l'attractivité du territoire.

Pour les services de l'État, la desserte de l'aéroport est assurée par l'autoroute A7.

Pour le Département des Bouches-du-Rhône, ces liaisons routières sont assurées par la route départementale 20, elle-même connectée à la RD113, directement au Nord et via un tronçon de la RD9 au Sud.

Les dessertes routières de l'aéroport depuis et en direction de Marseille, les échanges entre la RD113 et l'autoroute A7, à proximité de Vitrolles, constituent un point noir, y compris pour les transports en commun, qui empruntent les mêmes itinéraires que l'ensemble des véhicules.

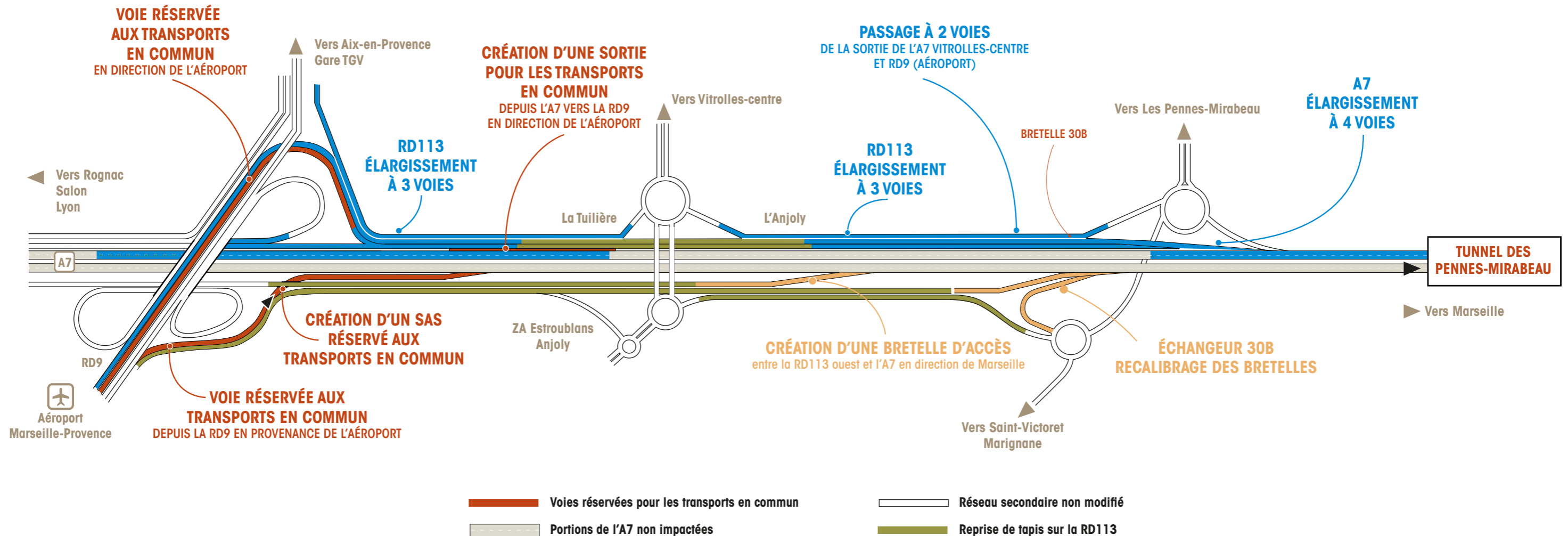
Dans le sens Aéroport-Marseille, l'entrée de la RD113 sur l'autoroute A7 est régulièrement saturée, notamment aux heures de pointe.

Dans le sens Marseille-Aéroport, des congestions sont également récurrentes sur l'A7, sous le tunnel des Pennes-Mirabeau, pour accéder à la bretelle de la RD113 permettant de rejoindre l'aéroport.

Les services de l'État et le Département des Bouches-du-Rhône travaillent donc en collaboration depuis plusieurs années pour fluidifier la circulation sur ce secteur.

La Commission permanente du 20 octobre 2021 a donc validé une convention de maîtrise d'ouvrage et **le financement total de l'opération (coût des études et des travaux) par le Département** pour un montant total de près de 9 millions d'euros.

AMÉNAGEMENT DE LA RD113 ENTRE LE TUNNEL DES PENNES-MIRABEAU ET LA RD9



LES PROJETS RETENUS

L'ensemble de ces travaux forme un dispositif cohérent permettant de résoudre les difficultés de congestion de la desserte de l'aéroport dans les deux sens de circulation tout en sécurisant le trafic sous le tunnel des Pennes-Mirabeau.

Pour le Département, l'aménagement retenu consiste à :

- > Réaliser, en provenance de l'aéroport vers l'A7, une voie d'accès réservée aux transports en commun depuis la RD113 au droit de son passage sous la RD9
- > Aménager une bretelle d'accès tous véhicules depuis la RD113 vers l'A7 au droit du pont de l'Anjoly.

Les services de l'État (DREAL et DIRMed) étudient de leur côté :

- > En direction de l'aéroport, l'élargissement de l'A7 dès la sortie du tunnel des Pennes-Mirabeau, de la bretelle de sortie 30b de l'A7 vers la RD113, de la RD113 jusqu'à la sortie vers la RD9 et de la bretelle RD113/RD9
- > La réalisation d'une voie réservée aux transports en commun sur la RD9 en direction de l'aéroport.

La concertation publique relative à ce projet se tient du 14 février au 10 mars 2022. Une première réunion de présentation aux partenaires s'est tenue en sous-préfecture d'Istres fin janvier.

LE FINANCEMENT

Le Département prévoit le financement de l'ensemble des études et travaux pour un montant global prévisionnel de 8,8 M€ HT décomposé en :

- > **3,42 millions d'euros** pour les bretelles réalisées de la RD113 vers l'A7 par le Département, dont les travaux débuteront fin 2022-début 2023 et pour la création d'une voie réservée aux transports en commun en provenance de l'aéroport.
- > **0,54 million d'euros** pour la reconfiguration de la bretelle existante de la RD113 vers l'A7 réalisée par l'Etat immédiatement après les travaux du Département,
- > **4,92 millions d'euros** pour l'élargissement de la bretelle de sortie de l'autoroute A7 vers la RD113, ainsi que la création d'une voie réservée aux transports en commun réalisés par l'Etat, avec un début des travaux pas avant 2023, compte tenu des dossiers réglementaires à produire.

LE PLANNING

- > Les travaux du Département pour la réalisation des 2 bretelles de la RD113 vers l'A7 devraient débuter **fin 2022 - début 2023** pour une durée de 10 mois (3 mois de préparation et 7 mois de travaux).
- > Pour ce qui concerne les travaux prévus par l'Etat, la durée des études préalables sera liée à la nature des autorisations administratives à obtenir qui ne sont pas encore complètement arrêtées. L'Etat prévoit cependant **une mise en service avant l'été 2024**.

CHIFFRES ET ESTIMATION D'IMPACTS

TRAFIC MOYEN JOURNALIER ANNUEL DE LA RD113

- > 15 644 véhicules dans le secteur du point d'échanges RD113-A7-RD47a
- > 13 657 véhicules à l'aval de la séparation avec la RD20

IMPACT DU PROJET SUR LA CIRCULATION

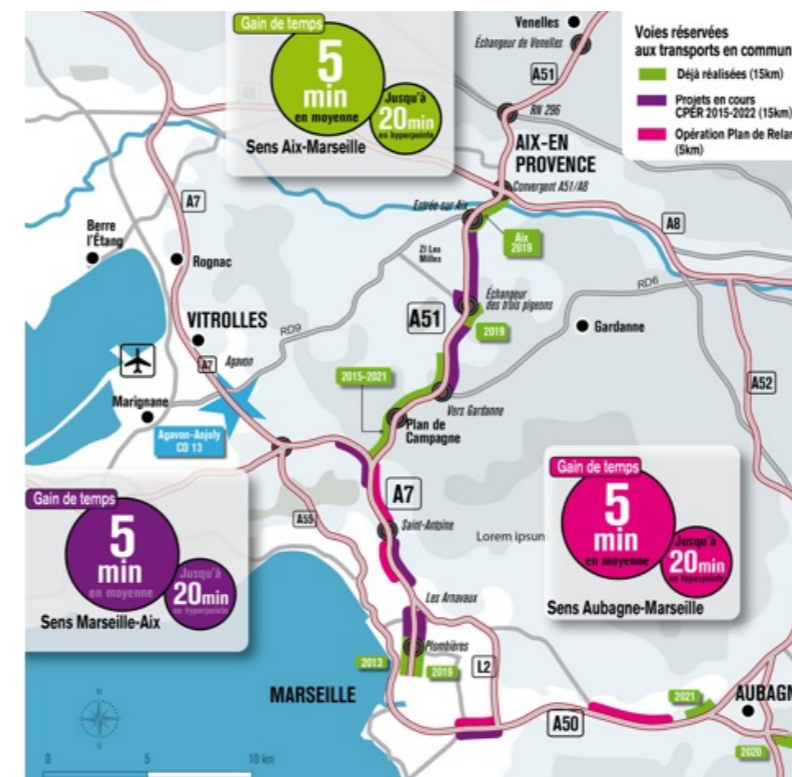
- > Un gain de 10 minutes en moyenne sur l'itinéraire Aéroport > Fourche A7/A51 à l'horizon 2025 pour les transports en commun
- > Une plus grande régularité de la ligne 91 navettes Aéroport - Marseille Saint-Charles

IMPACT DES PREMIERS TRAVAUX SUR LES CONDITIONS DE CIRCULATION

- > En journée : maintenance de la circulation sur des voies de circulation de largeur réduite
- > De nuit : fermetures (non simultanées) de la bretelle RD9, RD113 ou de l'A7 direction Marseille, avec mise en place d'itinéraires de déviations.

PLUS DE VOIES RÉSERVÉES POUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS SUR AUTOROUTE

La réalisation d'une voie réservée aux transports collectifs au niveau de l'échangeur entre l'A7 et la RD 9 depuis l'aéroport Marseille-Provence s'inscrit dans l'engagement du Département pour la création de voies réservées sur les autoroutes, au-delà de sa participation au programme global dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région.



Lancé par le Département en 2016, le **Plan Mobilités a engagé 642,5 millions d'euros** pour améliorer les déplacements sur un territoire congestionné par le tout-voiture et pour réduire la pollution de l'air. **La création de voies réservées aux transports collectifs (VRTC) est une priorité du plan en raison de la fréquentation élevée des navettes autoroutières.**

Un programme d'aménagement de voies réservées pour les transports collectifs sur les corridors autoroutiers de l'aire métropolitaine (Aix-en-Provence-Marseille, Vitrolles-Marseille et Aubagne-Marseille) a été inscrit au Contrat de plan Etat-Région (CPER 2015-2020) pour un montant de 30 millions d'euros. Il était financé à parts égales par l'Etat, la Région, le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille Provence.

Aujourd'hui, près de 15 kilomètres de voies réservées sont en service, essentiellement entre Aix-en-Provence et Marseille. Ces aménagements sont plébiscités par les usagers. Leur principal avantage est de garantir et fiabiliser le temps de parcours des autocars, quelles que soient les conditions de circulation.

S'ils permettent de gagner quelques minutes en moyenne en heure de pointe, le bénéfice est de près de 20 minutes sur un parcours par car entre Aix-en-Provence et Marseille en période de très forte congestion.

Les travaux prévus d'ici fin 2022 concernent plus de 15 kilomètres. Ils devraient permettre de traiter l'essentiel des points de ralentissement sur le corridor Aix-en-Provence-Marseille et la sortie de Marseille en direction d'Aubagne.

Une voie de bus est en cours d'aménagement sur l'A7 au niveau de Septèmes-les-Vallons, en direction de Marseille, à l'intersection avec l'A51. Elle bénéficiera à la fois aux autocars en provenance de l'aéroport et à ceux en provenance d'Aix-en-Provence. La fin des travaux est prévue en juin 2022.

L'Etat, la Région, le Département et la Métropole se sont mis d'accord pour viser une augmentation du programme de 10 millions d'euros avant fin 2022. Ces financements complémentaires vont permettre d'accélérer le traitement des deux autres corridors entre Marseille et Aubagne (A50) et entre Marseille et Vitrolles/Marignane (A7).



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



CONTACTS

PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Élise **GROUSSET** – 04 84 35 41 30

Zarra **BERKANI** – 04 84 35 41 34

pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Jacky **HIRTZIG** – 04 13 31 31 74

service-presse@departement13.fr